commissionconcertation.urbanisme@brucity.be

tervueren.montgomery@gmail.com

 Bruxelles, le …. septembre 2017

Urbanisme - Commission de concertation

Centre administratif - 10e étage - bureau 10-00

Boulevard Anspach 6

1000 Bruxelles

**Concerne** : Projet du **Beer Temple** à la Bourse (un centre de découverte de la culture brassicole belge organisé via un partenariat public-privé entre Bruxelles et la fédération des brasseurs belges) - enquête publique relative à la demande de permis d’Urbanisme **PU A-627/2017**

Aux membres de la Commission de concertation de Bruxelles-Ville

Mesdames, Messieurs,

Le dossier de stabilité étant insuffisant pour garantir le réalisme technique des interventions dans le respect du bâtiment classé (19 novembre 1986) et situé dans la zone UNESCO, je m'oppose à toute défiguration et toute intervention sur le socle du bâtiment de la Bourse, que ce soit une 3e entrée d'angle ou l'élargissement des entrées latérales. Je demande le libre accès à la terrasse et la réduction de l'importance du Skybar.

Je souhaite assister et être entendu à la Commission de concertation du mercredi 11 octobre 2017 et donne procuration afin de me représenter aux :

- comité de l’Altitude Cent Forest–Inter-Quartier c/o André Robe

- comité Tervueren-Montgomery c/o Philippe Elsen

**1/ Éventrement du soubassement de l’angle Est du bâtiment (au niveau de la rue au Beurre et de la rue Tabora)** :

Les images de projection montrent une conception et des matériaux "cheap", "contreplaqués" ne traduisant pas une mise en oeuvre exceptionnelle. Ce projet de nouvelle entrée altère l'aspect massif et stable du soubassement ce qui a pour effet de déstabiliser l'édifice tout entier.

La Bourse dispose déjà de deux entrées monumentales.

Je m'oppose fermement à la démolition d’une partie de l’édifice ainsi qu'à l’aménagement d’une vitrine et d’un escalier dans le but de mener directement les touristes venant de la Grand Place et de la rue Tabora vers le Beer Temple par une 3e entrée à l’angle Est du bâtiment. La Bourse n'est pas un "shopping center".

Quelle est la validité de l’autorisation du percement de cette entrée supplémentaire, s'agissant d’un bâtiment classé et situé dans la zone UNESCO ?

J'exige au minimum que le soubassement existant en pierre bleue à refends, sous les 3 pilastres de l'angle, soit maintenu.

**2/ Elargissement des entrées latérales (rue de la Bourse et rue Henri Maus)** :

Je demande une intervention respectueuse des fondamentaux de l'édifice et je m'oppose à l'élargissement des entrées latérales car ceci affecterait le socle et risquerait d'entrainer une démolition-reconstruction plus importante de la façade latérale ce qui est inacceptable pour un bien classé. J'exige le maintien de la division tripartite en existante.

**3/ Un accès au patrimoine pour tous et réduction de l'importance du « skybar »** :

Je demande :

- l'accès gratuit au niveau de la toiture,

- la réduction de l'importance du Skybar au bénéfice de la terrasse à l'air libre,

- que les plus belles vues soient réservées à la terrasse.

La pose de l' « auvent doré » prévu engendrera des démolitions irréversibles de parties de la toiture alors que le bâtiment est classé. Je demande qu'un auvent plus discret (non visible de la rue), plus léger et qui n'affectera pas la toiture soit placé.

**4/ Développement débridé du tourisme de masse dans le centre-ville** :

Le projet transformation de la Bourse en Beer Temple, au coeur d’un piétonnier, s’inscrit dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.

Pour autant ceci ne doit pas se faire :

- sans prise en compte des incidences sur le tissu urbain existant, que ce soit d'un point sonore, visuel ou de l’habitabilité en ville,

- en oubliant un espace distinct consacré à l'histoire de la Bourse en préambule au site archéologique,

- en n'offrant pas une partie culturelle dans cet espace monumental,

- en encourant le risque de voir s'installer des commerces ou des grandes enseignes au niveau du parterre.

Bien à vous

Nom

Prénom

Adresse

e-mail (facultatif) :